

Porter la voix du CRC France

Juillet 2014



GRÈVE

C O O R D O N N É E

LES 1 & 2 AOÛT TOUS ENSEMBLE



Modalités de la mobilisation et rappel de nos revendications :

- Mesures contre le développement organisé de la **sous-traitance** (accompagné de la mise en place d'un comité de suivi).
- Mise en place d'un comité de suivi pour établir un vrai plan d'action pour la **pénibilité**.
- Mise en plan d'un comité de **suivi médical** en lien avec la Médecine du Travail pour tout le MarcheFrance avec la présentation de rapports médicaux mensuels présentés en CE.
- **Suppression des semaines « hot »** dans toutes les grilles horaires concernées.
- **30 minutes de pauses écran** pour toutes les vacations de moins de 06h00 de travail effectif et **15 minutes supplémentaires** pour toutes les vacations au-delà de 06h00 de travail effectif.
- **Respect des règles** : repas payés pour les vacations MBT1, MBT2, MAT1, MAT2 en télétravail 100% et prise en compte des paniers pour la grille 100% NUIT de Paris.
- Rétablissement des **retraits Panne et Entraide** et **Suppression de tous les dysfonctionnements** incluant aussi les « Simultaneous Changes ».
- Augmentation de la **temporisation** entre les appels à 30 secondes.
- **Abrogation de la loi DIARD** d'autant que les CRC, ROC et TEX ne sont pas concernés par cette loi.

Les 1 & 2 août prochains, juste au lendemain des annonces officielles de la Direction d'Air France sur le prochain plan d'austérité à venir pour 2015 et qui s'ajoute à la suite du 1^{er} plan Transform entraînant une nouvelle vague d'impacts dévastateurs sur l'emploi, les conditions de travail et la santé des salariés, il est essentiel que tu te mobilises même au minimum 01h00 sur les 2 journées pour interpeller la Direction que rien ne peut ni ne doit être engagé encore à tes dépens.

Le CRC détient la palme sur les maux et malaises psychosociaux qui se démultiplient comme les absences maladie. La détresse psychologique et le risque sanitaire s'aggravent : le départ en PDV n'est pas la solution car la réduction des effectifs compensée progressivement par la sous-traitance n'a qu'une seule issue pour ceux qui restent : La fermeture du service laquelle amène à la mobilité voire même à la rupture conventionnelle (sans les primes de départ).

**CR
M'A
TUE**

MODALITES : En attendant que la loi DIARD soit abrogée au Marché France (dossier en cours d'instruction) et ce, afin d'éviter toute confusion, entrave, doute ou renonciation :

Nous vous demandons de vous déclarer 48h00 avant l'arrêt (de 01h00 à Vac. Complète) par mail/lotus notes auprès du superviseur central opérationnel, avec manager et RH en copie et de bien garder votre message envoyé pour justifier en cas de contestation.

